

Jasani, Bhupendra (Ed.). *Space Weapons and International Security*. Solna (Suède), SIPRI Library, 1987, 382 p.

Jean-René Chotard

Volume 20, numéro 2, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702523ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702523ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chotard, J.-R. (1989). Compte rendu de [Jasani, Bhupendra (Ed.). *Space Weapons and International Security*. Solna (Suède), SIPRI Library, 1987, 382 p.] *Études internationales*, 20(2), 470–472. <https://doi.org/10.7202/702523ar>

Grands et, en conséquence, à des développements importants au niveau de la réduction des armements stratégiques, il vaut la peine de se rappeler que l'IDS constitue en ce moment une des pièces maîtresses de la stratégie de défense américaine. Parmi les études qui sont publiées mois après mois pour tenter de nous expliquer les enjeux de l'IDS, les deux ouvrages mentionnés ci-dessus figureront sans doute dans les toutes premières places.

André FARAND

*Ministère des Affaires extérieures
Ottawa*

JASANI, Bhupendra (Ed.). *Space Weapons and International Security*. Solna (Suède), SIPRI Library, 1987, 382p.

Ce livre explore un certain nombre des problèmes soulevés par la militarisation de l'espace, mais, de manière plus directe, il examine les différents volets du projet américain de Strategic Defence Initiative SDI, plus connu sous le nom de « guerre des étoiles ». Il est constitué par les communications sur ce sujet de 24 experts internationaux réunis en juillet 1985 sous l'égide de l'*Institut de Recherche pour la Paix de Stockholm* (SIPRI).

L'ensemble des textes, introduits par M. Bhupendra Jasani, membre de l'institut suédois, présentent deux avantages. Tout d'abord, malgré leur fort degré de spécialisation, ils sont d'une compréhension raisonnablement aisée; ensuite la diversité des chercheurs invités à Stockholm permet de se familiariser avec une variété significative de points de vue.

Toute l'argumentation se fonde sur les conditions qui avaient prévalu lors de la signature du traité de limitation des armements (Salt I) en 1972, et sur l'évolution, au terme de laquelle, le projet SDI remet en cause l'accord établi. Les négociations

amorcées, en 1968 et poursuivies malgré la crise de Tchécoslovaquie, conduisent au traité limitant le déploiement des systèmes anti-missiles ratifié en 1972 par le Sénat américain. Cette entente est conclue sur une base réaliste; chaque partie juge que la technologie existant à l'époque est inadéquate pour garantir la mise au point d'un système de défense anti-missile. Un protocole signé en 1974 permet à chaque puissance le déploiement d'un tel système mais sur une base restreinte. Les États-Unis établissent le leur pour la protection de leurs silos de fusées et l'URSS pour celle de Moscou. Plus qu'un accord, il s'agit d'une dynamique d'accord qui produit aussi les accords Salt II en 1979 et qui explique l'existence presque ininterrompue de négociations.

La course aux armements ne s'arrête pas cependant et la prolifération des fusées à tête nucléaire crée un environnement stratégique que les spécialistes appellent « l'Assurance de Destruction Mutuelle » (Mutual Assured Destruction) ou M.A.D. La proposition, en mars 1983, du SDI par le président Reagan bouleverse l'équilibre qui existe depuis le début des années 1970. Il propose de réduire la masse des arsenaux nucléaires en les rendant inopérants, grâce à un système complet de défense antimissile. La position américaine s'explique par l'avance technologique et par la force de l'économie des États-Unis; ces deux atouts permettraient (du moins en est-il ainsi supposé) à Washington de se garantir une maîtrise stratégique. L'attitude américaine, explicitée par F. Gaffney (Deputy Assistant Secretary of Defense), et l'opposition soviétique, formulée par A. Arbatov, créent une impasse. Les États-Unis peuvent unilatéralement rompre le traité et procéder à la mise en place du bouclier anti-nucléaire. La fragilité des technologies qui le composent cependant permettrait à l'URSS de mettre au point des contre-mesures efficaces et de coût limité.

Plusieurs conférenciers s'entendent pour penser que les deux puissances perdraient à une telle confrontation, l'URSS devrait abandonner sa prétention à la parité avec les États-Unis; et les États-Unis devraient attendre quelques décennies avant de se trouver parfaitement « abrités ». Le danger, éloigné par l'équilibre de la terreur (tel qu'établi avec MAD) se verrait réintroduit. L'un des auteurs souligne qu'aucun stratège ne croit plus à un déclenchement soudain de guerre nucléaire, les militaires retiennent plutôt la notion de pourrissement d'une crise au terme de laquelle un engagement, ou accident, nucléaire peut se produire. Un conférencier signale que la destruction d'un satellite de communication peut enclencher une telle crise, puisque 70 % des communications militaires sont acheminées, depuis l'espace, par satellite.

Un certain nombre de participants croient cependant à des possibilités de compromis. Tout d'abord le traité de 1972 n'interdit pas la recherche scientifique appliquée aux armements. Il se trouve ainsi un vaste domaine qui englobe les lasers, les faisceaux de particules ou les projectiles lancés par la force électro-magnétique dont l'approfondissement peut être poursuivi, en conformité avec l'accord. La difficulté s'amorce avec les applications: le radar de Krasnoyarsk, les radars « *Pave Paw* » du Texas, de Georgie et du Groenland sont-ils conformes?... un débat ne manque pas de s'ouvrir!

D'autres éléments amènent à faire croire que des possibilités de compromis existent. En particulier, et citant l'ancien Secrétaire à la Défense, H. Brown, un conférencier souligne qu'il est illusoire d'espérer un bouclier efficace contre un nombre très élevé de missiles intercontinentaux. Or l'URSS possède de semblables quantités et l'hypothèse d'un tir de saturation peut demeurer l'option dissuasive ulti-

me... L'établissement du SDI ne peut être que lente et le bouclier lui-même sera vulnérable pendant quelques dizaines d'années avant d'assurer une éventuelle protection. P. Nitze, l'un des négociateurs américains a fait remarquer que « les technologies doivent produire des systèmes de défense capables eux-mêmes d'esquiver une attaque, sinon ces derniers deviendraient la cible tentante d'une première attaque ». Ces quelques remarques suffisent à montrer que les orientations vers des éléments de compromis demeurent possibles.

L'ensemble de l'ouvrage est riche de remarques, d'informations... ainsi, de manière très pertinente est-il signalé que la distinction entre système défensif et offensif devient très aléatoire. Les satellites peuvent relayer des informations, effectuer une surveillance ou permettre le guidage d'une attaque. Quant aux technologies élaborées pour la défensive contre des missiles agresseurs, elles peuvent être retournées pour une offensive et servir à la destruction des satellites de la puissance adverse c'est-à-dire à aveugler son système de défense.

Le développement d'une forme de défensive anti-missile est présenté par certains auteurs comme un aboutissement inévitable, lié à l'essor même des découvertes scientifiques. Par son coût, par ses objectifs, le SDI soulève des problèmes politiques considérables. Le territoire et l'espace canadiens pourraient, selon toute vraisemblance être utilisés pour des expérimentations liées au SDI. Les Européens ne manquent pas de se sentir laissés à l'écart de la protection. Invités en mars 1985 à participer à la recherche sur le SDI ils ont répondu deux mois plus tard en créant l'Agence européenne de Coopération et de Recherche (Eureka). L'ampleur et le coût des dispositifs semblent ouvrir la perspective d'un nouveau club nucléaire

réservé aux deux superpuissances qui disposeraient des moyens d'éluder les attaques de n'importe quelle autre puissance nucléaire moyenne. Même si les rencontres au sommet tenues depuis le congrès de Stockholm ont modifié le ton des relations entre les deux grands, il appert, comme le signale un conférencier que le SDI représente un « déplacement politique de proportion historique ».

Jean-René CHOTARD

*Département de sciences humaines
Université de Sherbrooke, Canada*

EUROPE DE L'OUEST

BOYER, Yves, LELLOUCHE, Pierre et ROPER, John. *Pour une nouvelle entente cordiale. La relance de l'alliance franco-britannique en matière de sécurité.* Paris, Masson, 1988. 223p.

Ce deuxième volume dans la série *L'Europe et sa défense* (le premier traitait du couple franco-allemand) et a été préparé par l'Institut français des relations internationales en collaboration avec le *Royal Institute of International Affairs*. Quinze experts des deux côtés de la Manche ont participé à une série de rencontres où ils ont abordé quatre grands thèmes: l'atome et la dissuasion, le dossier des forces classique, l'argent et les armes et, enfin, les perspectives.

Les participants faisaient face à de nombreux problèmes que le titre reflète bien. Si on peut relancer l'entente cordiale, on voit mal comment on pourrait faire de même d'une alliance franco-britannique qui n'existe pas formellement, du moins en ce qui regarde la menace actuelle. Les deux pays sont bien membres de traités multilatéraux (Bruxelles et Atlantique Nord). Mais seul le traité de Dunkerque, signé en 1947 pour une durée de 50 ans,

est un tête-à-tête anglo-français. Or, il est dirigé exclusivement contre l'Allemagne, sans même que ne soit précisé laquelle: il est vrai qu'en mars 1947, au moment de sa signature, un mince espoir restait encore que l'Allemagne divisé soit réunifiée. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce traité d'alliance a besoin d'être actualisé, comme l'écrivent, dans la conclusion, Yves Boyer et John Roper (p. 207) dans la seule mention qui est faite à cet instrument.

À notre avis, il faut surtout retenir de ce travail, comme l'écrit Ian Davidson, le changement de ton (p. 171). En effet, il y a eu consensus pour que l'étude soit entreprise; de plus, les articles sont, en général, positifs tout en étant assez objectifs pour mettre le doigt sur les problèmes et les divergences. Selon Davidson, l'optimisme est cependant trop grand car, en Grande-Bretagne, en affaires militaires, l'allié américain se voit toujours accorder un poids primordial. Et d'ajouter qu'aussi longtemps que les Britanniques ne mettront pas l'Europe en premier, les chances d'améliorer l'entente, entre les deux puissances nucléaires européennes, resteront faibles.

Nous ne souscrivons pas totalement à ce pessimisme. Il est bien entendu que les participants à cette étude ne se sont attaqués qu'à des aspects très limités d'une éventuelle coopération en matière de défense: le nucléaire, les forces classiques, le 'hors zone' (hors de l'Europe), l'acquisition de matériel, par exemple. On ne peut ignorer, non plus, qu'à la base, l'indépendance nationale française et l'atlantisme britannique aient de la difficulté à se réconcilier au niveau de la stratégie et que cette différence d'approche ait créé des habitudes de poids (voir Yves Boyer, p. 29 à 41). Plus particulièrement, les programmes d'armement commun des années 60 n'ont pas eu de suites. Farouk Hussain, pour la partie britannique, et le général Pierre Ména-